

**Procès-verbal
Bureau Directeur par consultation électronique du 2 septembre 2016**

Ont répondu favorablement à la consultation : BETTENFELD Jacques, DELPLANQUE Joël, FEUILLAN Jean-Pierre, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, MYARO Nodjialem, SCARSI Claude, VILLEPREUX Brigitte.

Le Bureau directeur est saisi par la Commission nationale d'organisation des compétitions (COC) de la différence de composition des FDME en LNH et dans le secteur fédéral.

En effet, à compter de la saison 2016-17, la LNH autorise en championnats LIDL Starligue (D1M) et Proligue (D2M) l'inscription de 16 joueurs par équipe sur la FDME (au lieu de 14 les saisons précédentes).

C'est pourquoi, sur proposition de la COC fédérale et dans le respect de l'équité sportive, le Bureau directeur décide d'autoriser tous les clubs nationaux participant à la Coupe de France nationale masculine à pouvoir aligner 16 joueurs sur une feuille de match, et ce, dès le 1^{er} tour de la compétition prévu le 10-11 septembre 2016. Les autres dispositions réglementaires relatives à cette compétition demeurent inchangées.

Le Bureau directeur souligne que cette décision concerne exclusivement la Coupe de France nationale masculine.

Fait à Gentilly, le 2 septembre 2016.



Joël DELPLANQUE
Président



Alain JOURDAN
Secrétaire général